

Préface

de la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova

Au lendemain du séisme qui dévasta Haïti, l'UNESCO s'est engagée au cœur du vaste mouvement de solidarité internationale nécessaire au relèvement du pays afin « de ranimer sous les décombres une entité sociale toute neuve et vibrante qui devienne un cri de solidarité universelle, une affirmation de l'esprit humain » selon les mots de Wole Solinka.

Tâche difficile, certes. Responsabilité délicate, sans doute. Devoir d'autant plus impérieux que fut inestimable l'héritage légué au monde par Haïti.

Les voix haïtiennes ont chanté le récit d'un peuple « qui a eu, sinon la plus belle, du moins la plus attachante, la plus émouvante histoire du monde ». Ecris il y a plus d'un demi-siècle, ces mots de l'écrivain Jean Price-Mars ont trouvé une nouvelle résonance dans les décombres de la catastrophe. De la conquête des droits humains à l'affirmation du pouvoir de la créativité sur l'adversité, la mission de l'UNESCO reprend, à maints égards, la voie tracée par le peuple haïtien dans ses combats et ses luttes pour la liberté et la justice sociale, depuis la révolution de 1804. La réponse de l'UNESCO au désastre naturel en Haïti est bien davantage qu'un engagement statutaire de mobilisation collective des mécanismes internationaux : c'est un devoir moral défini par les fondements et la raison d'être de notre Organisation.

A l'appel des autorités haïtiennes, j'ai tenu à ce que l'UNESCO apporte toute son expertise et son expérience dans ses domaines de compétence, et notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Éducation et culture sont des ressources majeures de la refondation durable des structures sociales, politiques et économiques. En parallèle à son action éducative (soutien psychosocial, formation des maîtres), l'UNESCO joue un rôle de coordination de tous les acteurs du secteur culturel. Le Conseil exécutif de l'UNESCO a notamment établi le Comité international de coordination pour la sauvegarde de la culture haïtienne (CIC) dont les Recommandations adoptées lors de sa première session, en juillet 2010, constituent la feuille de route de l'action à mener. L'UNESCO s'est également mobilisée, avec son Envoyée spéciale pour Haïti, la très honorable Michaëlle Jean, à fédérer les partenaires nationaux et internationaux autour du renforcement

institutionnel et de la redynamisation des pôles urbains, avec un message clé : les politiques culturelles sont des moteurs de développement.

Les villes de Port-au-Prince, Jacmel et Léogâne sont au cœur de la reconstruction. A Port-au-Prince, l'UNESCO s'engage à mettre en œuvre une stratégie pour la réhabilitation des principales institutions culturelles comme autant de symboles du renouveau d'Haïti, notamment en appuyant le Musée du Panthéon National Haïtien (MUPANAH). La revitalisation du centre historique de Jacmel, lieu d'un des principaux carnivals du pays, par le développement des entreprises artisanales en faveur de groupes sociaux défavorisés sera réalisée conjointement avec l'Institut pour la sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) et le secteur privé. Enfin, dans la région de Léogâne, centre de la culture vodou et de la tradition Rara, qui compte le plus grand nombre de populations déplacées, l'UNESCO soutiendra les représentants des communautés sur le terrain et les chercheurs pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Ces projets exigent des ressources et de la constance. J'ai appelé nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à s'y investir. Je renouvelle ici mon appel. Nous sommes tous conscients qu'une part importante de la crédibilité des organismes internationaux à agir et à tenir leur rôle se joue en Haïti.

Les difficultés n'épargnent aucune entreprise généreuse et ne doivent jamais être un obstacle à l'action. Telle est la leçon qu'Haïti légua au monde il y a deux siècles. Telle doit être aujourd'hui l'ambition de la communauté internationale.